

POINT NÉGO

JOURNAL SYNDICAL POUR
LA NÉGOCIATION NATIONALE

Vol. 3, n° 3 | Janvier 2020

DES PROPOSITIONS PATRONALES SOUS LE SIGNE DE L'OPTIMISATION

Le 29 octobre dernier marquait le début de la négociation visant à renouveler le contrat de travail des enseignantes et enseignants de syndicats affiliés à la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), qui arrivera à échéance le 31 mars 2020. Le secrétariat du Conseil du trésor (SCT) a répondu le 12 décembre aux demandes intersectorielles, en faisant des propositions relatives aux salaires, au régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ainsi qu'aux droits parentaux. Puis, le 17 décembre, le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF) transmettait à la FAE ses propositions sectorielles, soit celles concernant les conditions de travail des profs.

À la suite de la lecture de ces propositions patronales, une question demeure: est-ce vraiment au tour des profs? Il est évident que pour la partie patronale, tant le SCT que le CPNCF, la réponse est non. Malgré un contexte économique favorable, le point de vue des patrons est non équivoque: les profs ne méritent pas d'être rémunérés et reconnus à leur juste valeur. Le gouvernement considère plutôt ceci: pour que le réseau de l'éducation fonctionne à plein rendement, il faut faire une «utilisation optimale» du personnel enseignant. Comment? Les grandes lignes de ce dépôt patronal qui sont présentées dans ce *Point négo* permettent de comprendre comment les directions d'établissement, les cadres des commissions scolaires et du MEES ainsi que le ministre de l'Éducation et le président du SCT espèrent y parvenir.

Les salaires, le régime de retraite et les droits parentaux

Il est important de savoir que les propositions patronales intersectorielles s'adressent à l'ensemble des personnes salariées de la fonction publique, qui sont représentées par plusieurs organisations syndicales. Ainsi, les grands enjeux et les objectifs concernent tant les travailleuses et travailleurs des réseaux de l'éducation et de la santé que celles et ceux de la fonction publique.

Une proposition salariale décevante

Le gouvernement propose des augmentations salariales de l'ordre de 7 % sur 5 ans. À cela s'ajouterait un montant forfaitaire de 1000 \$ exclusivement réservé aux personnes ayant atteint le maximum de l'échelle salariale au 31 mars 2020 et offrant une prestation de travail à cette date. Selon le gouvernement, ce montant représente 1 % d'augmentation. Il n'est toutefois pas récurrent et n'est pas cotisable au régime de retraite. Le tableau qui suit présente l'offre patronale salariale :

2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
1,75 % + UN MONTANT FORFAITAIRE DE 1000 \$*	1,75 %	1,5 %	1 %	1 %

* Pour les personnes salariées qui se trouvent au maximum de l'échelle salariale et qui offrent une prestation de travail au 31 mars 2020.

Les médias ont largement rapporté que l'augmentation de salaire pour les profs et les personnes préposées aux bénéficiaires était de 9 %. Ainsi, pour arriver à 9 %, la créativité ministérielle a atteint son apogée avec la proposition de mettre en place trois forums de discussion portant sur des priorités gouvernementales, soit la santé globale des personnes salariées, la réussite éducative et l'accessibilité aux soins de santé. La FAE a été invitée à participer aux forums portant sur la santé globale ainsi que sur la réussite éducative. La réponse d'une majorité de groupes s'est avérée tiède. Pour la FAE, il est clair que les négociations doivent plutôt se tenir à la table intersectorielle qui traite des questions relatives au salaire, au régime de retraite et aux droits parentaux ainsi qu'à la table sectorielle qui aborde les questions relatives aux conditions de travail.

En ce qui a trait à l'échelle salariale des profs et à la diminution promise du nombre d'échelons, il n'en est aucunement fait mention dans les propositions patronales. Quant à l'inflation, le gouvernement prévoit qu'elle atteindra 2,2 % pour l'année 2020, puis s'élèvera à 2 % pour les 3 années subséquentes (2021, 2022, 2023). À la lumière de ces projections, le premier ministre et le président du SCT ne démontrent aucune volonté de rattraper le retard salarial des profs... ils sont déterminés à les laisser être les moins bien payés au Canada!

Le régime de retraite et les droits parentaux : encore bien des interrogations

Le libellé de la proposition patronale quant au RREGOP ouvre la porte à plusieurs hypothèses. Il est question de revoir les dispositions pour le calcul de la rente de retraite afin de solutionner des problèmes d'équité entre les personnes participantes ayant différents cheminements de carrière. Aussi, la partie patronale souhaite moderniser le régime pour favoriser, entre autres, le maintien à l'emploi des personnes salariées expérimentées. Enfin, le régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), qui connaît des difficultés, pourrait intégrer le RREGOP. Est-ce à dire que les profs auraient à payer pour le manque à gagner du régime des patrons? Puisqu'aucun détail n'a été transmis, ces aspects devront être clarifiés afin de connaître les véritables intentions du gouvernement à ce sujet.

En ce qui concerne les droits parentaux, la partie patronale désire apporter des modifications pour obtenir une meilleure équité quant aux indemnités versées, puisque dans certains cas, selon elle, une personne pourrait obtenir un revenu supérieur que celui qu'elle aurait gagné si elle était restée au travail. Encore une fois, plus de précisions seront nécessaires pour savoir ce qui est réellement souhaité par la partie patronale.

En somme, qu'il s'agisse de salaire, de retraite ou de droits parentaux, les propositions patronales s'avèrent extrêmement décevantes et incomplètes, en plus de ne pas être à la hauteur des attentes des profs.

Et les conditions de travail des profs ?

D'entrée de jeu, la partie patronale a précisé que, pour élaborer ses propositions, elle a consulté les représentantes et représentants des directions des ressources humaines, des directions d'école et de centre, des cadres des commissions scolaires et du ministère de l'Éducation. Ceux-ci ont répondu à un questionnaire de plus de 80 questions détaillées, couvrant tous les aspects de la convention collective.

Les propositions patronales quant aux conditions de travail se déclinent en 6 orientations, 11 axes, 32 objectifs et plus de 80 « pistes de solution ». Selon leurs dires, la première orientation est qualifiée d'orientation-parapluie qui inspire les autres orientations. Les orientations se lisent comme suit :

- 1 *Des enseignantes et enseignants valorisés, engagés et qui maintiennent un haut degré de compétence professionnelle pour contribuer, pleinement à la réussite éducative de tous les élèves.*
- 2 *Une tâche enseignante professionnelle au service de la réussite éducative de tous les élèves.*
- 3 *Une organisation scolaire souple et des services centrés sur les besoins et capacités des élèves.*
- 4 *Une organisation du travail souple et une offre de service qui répondent aux particularités des secteurs de l'éducation des adultes (EDA) et de la formation professionnelle (FP).*
- 5 *Un modèle de rémunération et des conditions d'emploi adaptés à la réalité actuelle du travail.*
- 6 *Une actualisation de certaines dispositions de l'Entente.*

Pour bien donner le ton aux prochains mois, la partie patronale a précisé que le leitmotiv de ce dépôt se trouve dans les services aux élèves. Ceux-ci seront basés sur l'évaluation des besoins et des capacités de chaque élève. La partie patronale considère que la réussite éducative est une responsabilité partagée entre tous, y compris les parents. L'organisation du travail doit donc se faire en conséquence, avec plus de souplesse, en particulier en ce qui concerne la tâche. **Enfin, toujours selon eux, les négociations passées ne se sont jamais vraiment penchées en profondeur sur la tâche alors ils veulent apporter des changements importants au contrat de travail...**

En réponse à la demande de la FAE de valoriser la profession enseignante, la partie patronale a plutôt répondu par une volonté de valoriser l'engagement. Cela se traduit comme suit et s'appliquerait à tous les profs de tous les secteurs :

- ⊙ **PLUS** de temps et d'efforts pour obtenir des services aux élèves à risque de même qu'aux élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (HDAAA) ;
- ⊙ **PLUS** d'élèves en classe à la suite de la disparition de toute pondération a priori ;
- ⊙ **PLUS** d'obligations et de responsabilités pédagogiques et administratives dans la gestion des outils numériques en soutien à l'élève ;
- ⊙ **PLUS** d'obligations relatives à la formation continue, au plan de développement et à l'utilisation du numérique, même à des fins administratives ;
- ⊙ **PLUS** d'arbitraire de la direction dans la répartition des tâches et le changement d'affectation tout au long de l'année ;
- ⊙ **PLUS** de réunions, de concertation, de collaboration, de participation au projet éducatif et au Plan d'engagement vers la réussite (PEVR), à la vie de l'école avant, pendant, après la journée.
- ⊙ **PLUS** grand nombre d'heures de tâche assignée par la direction ;
- ⊙ **PLUS** d'heures de présence quotidienne donc plus d'heures par semaine à l'école ;
- ⊙ **PLUS** d'heures de travail au-delà du temps de présence à l'école ;
- ⊙ **PLUS** d'heures d'amplitude quotidienne.

Mais cela ne s'arrête pas là. Pour les profs au secondaire :

- **PLUS** d'élèves par groupe au 1^{er} cycle du secondaire;
 - **PLUS** de tâche éducative qui représente, sur un cycle de 9 jours ayant des périodes de 75 minutes, une tâche moyenne de 29,52 périodes d'enseignement au lieu de 24,6 périodes.
-

L'éducation des adultes (EDA) et la formation professionnelle (FP) ne sont pas en reste :

- **PLUS** d'attributions caractéristiques de la fonction générale;
 - **PLUS** de jours de travail par semaine (samedi, dimanche, de jour et de soir) sans aucune balise ou limitation et, dans le cas de la FP, répartie dans une année de travail du 1^{er} juillet au 30 juin (déjà prévu à l'EDA);
 - **PLUS** d'heures par jour à la FP en raison du retrait de l'amplitude quotidienne.
-

Et pour couronner le tout :

- **MOINS** de services aux élèves HDAA;
- **MOINS** de temps pour les périodes de repas;
- **MOINS** d'autonomie professionnelle;
- **MOINS** de temps pour la conciliation famille-travail-vie personnelle;
- **MOINS** de libérations occasionnelles nécessaires à la vie syndicale.

En somme, à la lecture des propositions patronales, le constat est limpide: les directions d'établissement, de centre et de commissions scolaires ainsi que celles du MEES ont vraiment livré une attaque en règle aux conditions de travail des profs, et ce, d'un couvert à l'autre du contrat de travail.

Et pour la suite ?

Élu lors du scrutin général de 2014, l'actuel ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, a multiplié les plaidoyers en faveur de l'amélioration des conditions de travail et d'exercice des profs, tant par ses écrits que dans le cadre de son travail à titre de porte-parole en matière d'éducation alors qu'il était député d'opposition. Il a récidivé, à titre de ministre, notamment en répétant son intention de diminuer de six échelons l'actuelle échelle salariale des profs travaillant au sein des commissions scolaires du Québec.

De son côté, le premier ministre François Legault a fait campagne, en 2018, en répétant qu'il ferait de l'éducation la priorité nationale de son gouvernement, s'il était porté au pouvoir. Il l'a répété à plusieurs reprises, par la suite, lors de son discours inaugural de la première session parlementaire de l'automne 2018.

Déjà, il était tout à fait normal d'espérer autre chose de la proposition patronale en présence d'un gouvernement qui a multiplié les promesses d'amélioration des conditions du milieu de l'éducation. À cela s'ajoutent une abondance économique inégalée depuis des décennies et une pénurie de profs jamais connue jusqu'à ce jour, dont le gouvernement n'a pas tenu compte. La totalité des propositions patronales ne mène qu'à une seule conclusion:

➤ CE DÉPÔT NE CONSTITUE PAS UNE BASE SUR LAQUELLE IL EST POSSIBLE DE NÉGOCIER POUR EN ARRIVER À UNE ENTENTE.

NULLE PART, on ne retrouve une possibilité d'amélioration des conditions d'exercice et de travail, des conditions économiques liées aux avantages sociaux, pas plus qu'une quelconque proposition quant au remaniement promis de l'échelle salariale. **NULLE PART**, on ne retrouve de solutions visant à alléger la tâche des profs, à soulager leur détresse psychologique, à augmenter les services. **NULLE PART**, on ne retrouve des pistes pour améliorer les conditions d'attraction de nouveaux profs et de rétention de celles et ceux en place. Les propositions patronales sont plutôt d'un mépris jamais connu au cours des négociations précédentes : le gouvernement veut tout optimiser, en demander encore plus aux profs sans toutefois leur donner quoi que ce soit en échange.

Il n'y a qu'une seule réponse à donner au gouvernement : une mobilisation sans précédent ! Gardons toutes et tous en tête, et surtout, faisons comprendre au gouvernement qu'en 2020, NOUS, LES PROFS, C'EST À NOTRE TOUR !



POUR LIRE LES PROPOSITIONS PATRONALES ET TOUS LES DOCUMENTS RELATIFS À LA NÉGO, VISITEZ :

Nouslesprofs.quebec



[/lafae.qc.ca](https://www.facebook.com/lafae.qc.ca)



[@la.fae](https://www.instagram.com/la.fae)



[@la_FAE](https://twitter.com/la_FAE)